



Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations. (GEMAPI)

Convention d'application 2020

Entre les soussignés :

Grand Chambéry, représenté par son Président Monsieur Xavier Dullin dûment habilité par délibération n° XXX du XXXX, d'une part,

Et

Le CISALB représenté par son Président Monsieur Michel Dantin dûment habilité par délibération n° XXXX du 5 février 2020, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention d'application est annuelle et permet de définir les objectifs et les moyens financiers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette convention porte sur les objectifs à réaliser et les crédits alloués par Grand Chambéry pour l'année 2020.

Article 2 : les objectifs à atteindre en 2020

Les objectifs définis ci-dessous ont été présentés à la commission rivière du 16 octobre 2019.

FONCTIONNEMENT

- Les travaux d'entretien définis dans le plan de gestion des rivières,
- Les actions prévues dans le Papi d'intention (mutualisées avec Grand Lac),
- L'entretien de certaines zones humides,
- Les études foncières et notices de gestion sur certaines zones humides,

INVESTISSEMENT

- Topographie et géotechniques complémentaires pour le projet de l'Hyères,
- Les études (PRO + missions complémentaire) sur la dérivation du Nant Petchi,
- L'achat d'un broyeur pour la brigade bleue,
- Des petits travaux hydrauliques d'urgence et le remplacement de matériel,
- La tranche optionnelle de l'étude Projet (PRO)/Analyse coûts bénéfiques (ACB)/Autorisation environnementale (AE) de la Leysse aval (mutualisée avec Grand Lac à 50/50),
- L'étude réglementaire de danger (EDD) du système d'endiguement Villarcher / Savoie Technolac (mutualisée avec Grand Lac à 50/50),
- Un outil virtuel 3D d'inondation sur la Leysse aval (mutualisée avec Grand Lac 50/50),
- Les études et travaux sur des zones humides.

Article 3 : les moyens financiers pour 2020

La participation financière de Grand Chambéry en €TTC pour l'année 2020 se décompose comme ci-dessous.

En investissement, les subventions escomptées s'élèvent à 267 310 €. En fonctionnement, les subventions escomptées s'élèvent à 45 200 €. Toutes les subventions perçues seront reversées à Grand Chambéry. La participation de Grand Chambéry est donc sans déduction des subventions.

Une seule particularité en fonctionnement, pour les dépenses mutualisées avec tous les membres du CISALB (6 EPCI), les subventions sont déduites des participations de chaque membre.

FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Budget HT CISALB	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Dépenses mutualisées	453 350 €	179 880 €	182 840 €
Dépenses mutualisées entre Grand Chambéry et Grand Lac	40 000 €	20 000 €	24 000 €
Dépenses Grand Chambéry	421 520 €	421 520 €	458 520 €
Total	914 870 €	621 400 €	665 360 €

INVESTISSEMENT

Investissement	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Les études PRO/ACB/AE de la Leysse aval	82 475 €	98 970 €
L'étude de danger du système d'endiguement (EDD) de la zone Villarcher / Savoie Technolac	20 000 €	24 000 €

Un outil virtuel 3D	12 500 €	15 000 €
Topographie et géotechnique complémentaires sur projet de l'Hyères	10 000 €	12 000 €
PRO et missions complémentaires projet du Nant Petchi	102 400 €	122 880 €
Broyeur brigade bleue	60 000 €	72 000 €
Les petits travaux hydrauliques	8 350 €	10 000 €
Remplacement matériel	8 350 €	10 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux zones humides	205 405 €	246 490 €
TOTAL	509 480 €	611 340 €

Fait à Chambéry, le

M. Xavier Dullin
Président

M. Michel Dantin
Président